

VOTES SUR LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DANS UN COMMERCE DU SERVICE PUBLIC DE POSTE INSTALLÉ À LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DU CLOS ST-LOUIS APRÈS FERMETURE DU BUREAU DE TAMARIS

Groupe Majorité (extrême-droite, droite, macronistes)

Groupe des gauches et de l'écologie (PS, PCF, Verts, GRS, PRG)

Groupe Indépendants (MoDem, Génération Écologie)

Groupe Union pour La Seyne (droite)

Groupe Rassemblement National (extrême-droite)

ADMINISTRATION GENERALE

DEL_22_113	DÉMÉNAGEMENT DU "RELAIS LA POSTE SERVICES + " DE LA MÉDIATHÈQUE DU CLOS SAINT-LOUIS
------------	---

Rapporteur : Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Adjointe au Maire

Madame Bouchra REANO trouve dommageable cette décision de transfert, au vue des frais engagés pour la mise en place de ce service et annonce qu'elle vote contre avec son groupe.

Madame le Maire répond que La Poste cherche à offrir ses services dans des établissements où la plage horaire est plus large que dans le service public.

		Groupe Union pour La Seyne	Groupe gauche (1 membre)
POUR :	41	Groupe Majorité (sauf 1 membre)	Groupe RN
CONTRE	4	Bouchra REANO, Anthony CIVETTINI, Hakim BOUAKSA, Olivier ANDRAU	
ABSTENTION(S) :	2	Basma BOUCHKARA, Cassandra VERANI-LAÏ	
NE PARTICIPE(NT) PAS AU VOTE :	2	Ali GHARBI, Stéphane LANCELLOTTA	

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ